

Commentaires sur l'instruction DGOS/MSIOS/2013/281 du 7 juin 2013

- **Le prénom n'est pas un trait strict ?**
- **Règles de saisie => il n'y a plus de référence**
 - La référence devrait être celle de l'état civil -> **carte d'identité**
 - ... et non pas la limite de certaines applications informatiques
 - Conséquences graves : par exemple, à quelle identité sera associé l'INS-A ?
 - à l'identité de l'état civil (avec tirets et espaces) ?
 - à une identité interprétée selon les règles de l'instruction ?
- **La DGOS est-elle une instance de normalisation ?**
 - Les règles d'écriture et de saisie de l'identité d'une personne devraient être homogénéisées à tous les niveaux en commençant par l'état civil et la Sécurité Sociale !

Professionnels de l'identitovigilance, pouvons-nous accepter qu'une « instruction » (non obligatoire) vienne dégrader la qualité de l'identification des personnes ?

Commentaires sur l'instruction DGOS/MSIOS/2013/281 du 7 juin 2013

- De belles collisions en perspectives !

El Hassene M'BALA BALA

-> **El-Hassene M BALA BALA**

-> **Massene BALABLA**

M-Odile N'GUYEN VAN TRAHN

-> **M Odile N GUYEN VANTRAHN**

-> **MOdile N GUYEN VANTRAHN**

Jean-Marie BERNARD

-> **Jean Marie BERNARD**

-> **Jean BERNARD**